



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

EST PAR LA PRÉSENTE donné par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception général de la taxe foncière générale, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2022 sont maintenant complétés.

Que le présent rôle de perception général est actuellement déposé au bureau municipal au 1070, route du Président-Kennedy et peut être consulté sur rendez-vous.

Que les comptes de taxes seront procédés dans le délai imparti par la loi.

Le 12 janvier 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 janvier 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière